

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

St Etienne, le 25 septembre 2007

L'Inspectrice d'Académie  
Directrice des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la LOIRE

à  
Mesdames les Inspectrices  
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement  
Mesdames les Directrices  
Messieurs les Directeurs d'École Publique

**Objet** : Stage préparant au diplôme de Directeur d'établissements  
d'éducation adaptée et spécialisée.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la note de service n°95 003 du 4 janvier 1995 relative au stage préparant à l'examen de Directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (cf. : BO n° 2 du 12 janvier 1995).

Une réunion d'information à l'intention des personnels qui souhaitent suivre le stage de formation de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée pourrait avoir lieu en novembre. A ce jour la date n'a pas été fixée. Si vous êtes intéressé, veuillez le signaler au service du 1<sup>er</sup> degré qui vous informera dès que la date sera connue. ☎ 04 77 81 41 49 ou 04 77 81 41 58

**I - Personnels concernés et conditions requises :**

- Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires de l'un des diplômes suivants :

- CAPSAIS ou l'un des diplômes auxquels il se substitue (CAEI),
- Diplôme de psychologie scolaire délivré par les Universités,
- Diplôme d'état de psychologie scolaire (décret du 18.09.1989),

- Les instituteurs et professeurs des écoles nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

**Conditions d'ancienneté** : Avoir exercé pendant 5 ans au moins au 1er septembre de l'année de la candidature au stage, dont 3 ans après l'obtention de l'un des diplômes énumérés ci-dessus ou après la nomination à titre définitif pour les psychologues.

**Conditions d'âge** : Etre âgé d'au moins 30 ans au 1er juillet de l'année de fin de stage.

***Vous ne pouvez, en aucun cas, faire acte de candidature au cours des 5 dernières années d'exercice dans le corps auquel vous appartenez.***

## **II - Candidatures**

Les candidats intéressés devront faire parvenir à Madame l'Inspectrice d'Académie (DIPER I) une demande de participation au stage (selon le modèle en annexe I et II du BO N°2 du 12.01.1995) pour le :

**5 novembre 2007**

accompagnée d'une lettre de motivation d'une page maximum.

Les candidats seront convoqués par Madame l'Inspectrice d'Académie en décembre 2007 pour subir un entretien avec la Commission d'examen des candidatures au stage.

Pour l'Inspectrice d'Académie,  
Inspecteur de l'Education nationale adjoint  
*chargé du 1<sup>er</sup> degré,*



**Michel PETIT**